

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE
KASDI MERBAH**

**Centre des Systèmes d'Informations, Réseaux informatiques
et Télé-Enseignement et Enseignement à Distance**



Charte de sécurité informatique

Le 20/06/2022



Charte de sécurité informatique

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des ressources informatiques de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique mis à la disposition des utilisateurs afin de leur permettre d'accomplir les missions qui leurs sont assignées.

Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations.

1- Champ d'application

La présente charte s'applique à toute personne ayant accès, de manière permanente ou temporaire, aux ressources informatiques de l'ENSA en particulier enseignants, enseignants-chercheurs, étudiants, personnels administratifs ou techniques.

2- Propriété des ressources informatiques

- Toutes les ressources informatiques mises à la disposition des utilisateurs sont la propriété exclusive de l'ENSA.
- Toutes les données hébergées dans les équipements de l'école ou transitant dans ses réseaux sont la propriété exclusive de l'ENSA.

3- Conditions d'accès aux ressources informatique

Le droit d'accès aux ressources informatiques est soumis à autorisation. Ce droit est limité à des activités conformes aux missions de l'école (recherche, enseignement et administration).

4- Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est seul responsable de toute utilisation des moyens d'authentification mis à sa disposition par l'ENSA.

5- Protection des moyens d'authentification

Afin de préserver les moyens d'authentification mis à sa disposition, l'utilisateur doit :

- Veiller à la protection et à la préservation de ses informations secrètes d'authentification ;
- Changer périodiquement ses informations secrètes d'authentification ;
- Il est strictement interdit de communiquer ses informations secrètes d'authentification aux tiers.



8- Utilisation internet

- **Utilisation d'Internet à des fins professionnels** : Le personnel ayant accès à l'Internet doit s'engager à :
 - ✓ Ne pas utiliser intentionnellement ce service à des fins malveillantes, obscènes, frauduleuses, haineuses, diffamatoires, ou illégales ;
 - ✓ Ne pas surcharger le réseau de l'organisme ;
 - ✓ Ne pas accéder ou tenter d'accéder à un compte, ordinateur ou réseau pour lequel il ne dispose pas d'autorisation d'accès.
 - ✓ Faire preuve de prudence lors du téléchargement des fichiers, et s'assurer de les scanner par un antivirus

9- Les appareils mobiles et de supports de stockage

L'utilisateur doit :

- Signaler, à la hiérarchie dans l'immédiat, toute perte ou vol d'un appareil mobile ou support de stockage professionnel ;
- Verrouiller toujours les appareils mobiles lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;

10-Fin de la relation liant l'utilisateur à l'école

- Lorsque la relation liant l'utilisateur à l'école prend fin, l'utilisateur doit restituer à l'ENSA toutes les ressources informatiques matérielles mises à sa disposition ;
- L'école procédera à la suppression de l'ensemble des accès logiques de l'utilisateur aux ressources informatiques mises à sa disposition par l'ENSA

11-Gestion des incidents

- En cas d'incident pouvant affecter la sécurité, l'organisme peut déconnecter un utilisateur, avec ou sans préavis selon la gravité de la situation ;

12-Le non-respect de la charte

Le non-respect des règles définies dans la présente charte est susceptible d'engager la responsabilité de l'utilisateur et d'entraîner à son encontre des mesures disciplinaires proportionnelles à la gravité des faits constatés.

